MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 12/12/2024
Dossier complet le : 12/12/2024
N° d'enregistrement : F01124P0222

1 Intitulé du projet

Aménagement écologique des berges du lac d'Enghien-les-Bains

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
SIARE

Raison sociale

N° SIRET
2 5 9 5 0 0 1 9 7 0 0 0 2 7

Type de société (SA, SCI...)
Syndicat mixte fermé

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
ENJALBERT

Prénom(s)
Jean-Pierre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
N° 10 + Procédure urbanistique de mise en compatibilité du PLU de St Gratien pour la levée d'EBC (se référer au §3.6.2 de l'annexe volontaire 4)	Ouvrages de canalisation, de reprofilage et de régularisation des cours d'eau s'ils entraînent une artificialisation du milieu sous les conditions de respecter les critères et seuils suivants : - consolidation ou protection des berges, par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur de 1000 ml ;

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comporte plusieurs opérations liées à :
- La réalisation de terrasses humides en déblai de la berge artificielle existante. Ces terrasse humides seront des zones de faible profondeur (allant de 10 cm à 30 cm) sur certains secteurs du lac d'Enghien pour permettre le développement d'une végétation hélophytique et hygrophytique et ainsi la diversification des espèces occupant le milieu ;
- La création d'habitats et de zones de reproduction pour la faune aquatique et l'avifaune au sein de ces zones de faible profondeur, par la revégétalisation des berges et en assurant leur protection contre le batillage.
- La stabilisation de ces zones de faibles profondeurs par la pose d'enrochements en pied de berge ;
- L'installation de radeaux végétalisés en face de certaines berges pour lutter contre le battillage et participer à la phyto-épuration des eaux du lac d'Enghien-les-Bains ;
- La revégétalisation des berges et la diversification des espèces végétales présentes autour du lac, issues d'essences locales.
- L'intégration paysagère de l'aménagement dans son environnement, basée sur des techniques végétales vivantes ou des matériaux biosourcés.

Le détail des aménagements figure dans la notice d'avant projet (annexe volontaire n°4).

4.2 Objectifs du projet

Ecologique : diversifier les habitats favorables au développement d'herbiers aquatiques et d'hélophytes (sous représentés dans l'état actuel) et offrir une zone d'accueil favorable aux espèces piscicoles et aquatiques ou semi-aquatiques. Un nouveau cortège de biodiversité composé d'amphibiens, d'odonates, de faune piscicole, trouvera ainsi sur site des conditions propices à leurs développement, notamment au droit de l'ancien bras reconstitué de la presqu'île aux fleurs, aujourd'hui comblé.
Hydro-écologique : renaturer les berges du lac afin de limiter l'érosion et participer à améliorer la qualité de l'eau, et retenir les sédiments.
Paysager : valoriser le plan d'eau et ses abords afin de favoriser la biodiversité tout en maintenant les usages, conserver les vues paysagères sur le lac, assurer l'acceptabilité du projet de renaturation auprès des riverains et des élus locaux. Il s'agit d'un projet pilote qui a pour but de montrer que l'amélioration de l'écosystème peut se faire sans entrer en conflit avec les usages initiaux du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le mur d'enceinte du lac d'Enghien-les-Bains sera ponctuellement arasé d'une trentaine de centimètres, pour permettre l'ennoiement d'une partie de la berge afin d'y recréer des habitats. La berge existante sera terrassée en déblais, permettant ainsi la création d'une terrasse humide d'une trentaine de centimètres en dessous du niveau de l'eau du lac. Une réflexion sur le phasage des travaux est menée entre les différents secteurs de l'opération pour permettre la réutilisation des déblais et s'approcher de l'état d'équilibre. Quelques dévoiements de petits réseaux électriques seront réalisés pour permettre la création de ces habitats. Quelques arbres devront être abattus pour permettre la réalisation des aménagements, mais ce nombre sera réduit au minimum, et les arbres remarquables seront évités. Les arbres abattus seront des arbres ornementaux, comme des érables, notamment sur le lac Ouest et sur l'île aux cygnes. La durée et la périodicité des travaux répondront aux enjeux de préservation de la biodiversité. Les périodes d'abattage des arbres se tiendront notamment en dehors des périodes de reproduction de l'avifaune. Toutes les mesures adéquates seront prises pour limiter le rejet de matériaux dans l'eau et la mise en suspension de matières, comme la pose de batardeaux ou de filtres à paille. Les travaux proposés prévoient aussi la désimperméabilisation des surfaces, comme la démolition de plusieurs surfaces en béton. Aucune surface n'est rendue imperméable dans le cadre du projet. Des dispositifs anti-batillage seront disposés en face des terrasses humide dans le but de protéger les ceintures basses hélophytiques comme les scirpaies ou les roselières du batillage. Sur certains secteurs, la pose d'enrochements en pied des terrasses végétales assurera leurs stabilité. Les radeaux végétalisés seront employés lorsque qu'aucune autre solution de protection n'est possible. Afin d'éviter tout risque d'endommagement de la nappe hydrominérale sulfureuse par un fonçage de pieux dans le fond du lac, l'ancrage des radeaux végétalisés et la structure des pontons de pêches seront assurés par des corps morts posés sur le fond accompagnés de structures de fixation. Le cas spécifique de l'île aux cygnes nécessitera l'emploi d'une barge, pour faire traverser les engins de chantier nécessaires à la réalisation des travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les usages de l'aménagement resteront les mêmes dans l'état projeté. Le projet vise aussi à améliorer le confort du lieu pour les usagers, dans le but d'inciter à l'utilisation des équipements installés à cet effet. Le projet vise ainsi à limiter les usages imprévus et néfastes pour l'écosystème, comme le piétinement des berges ou la bétonisation du site. La pérennisation des cheminements piétons, la pose d'équipements comme des bancs et des pontons sont des éléments qui répondront à ces attentes.
Ni les travaux ni les équipements envisagés n'impliqueront de contraintes supplémentaires pour la navigation sur le lac. Le paysage sera réorganisé harmonieusement et en adéquation avec le milieu lacustre. La végétation sera réintroduite dans l'espace urbain, parrallèlement aux zones réservées aux activités récréatives sur le site, comme la promenade ou la navigation.
A l'issue de l'élaboration de la phase PRO, un plan de gestion sera produit, et prévoiera notamment l'ensemble des recommandations relatives à l'entretien des terrasses humide et des infrastructures du site. L'entretien comprendra par exemple des fauches tardives et différenciées. On note qu'aucune destruction d'espèce ou d'habitat n'est à prévoir.
Le projet aura de nombreux avantages pour la biodiversité. Des nouveaux milieux favorables à l'accueil de la faune et de la flore typiques des zones humides se développeront sur les berges restaurées. Le fonctionnement des écosystèmes sera restauré, notamment par la reconnexion des zones humides au lit majeur du cours d'eau, propice à améliorer les fonctionnalités des milieux et à amorcer une amélioration de la qualité des eaux.
Il est attendu une entomofaune plus diversifiée (odonates), et une amélioration des habitats pour les amphibiens et un contexte d'accueil plus favorable pour la faune piscicole.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis au dossier d'autorisation environnementale, en raison de la consolidation des berges par une technique autre que végétale vivante sur un linéaire supérieur à 100 mètres. Le dossier d'aurotisation environnementale contiendra une procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Gratien pour la levée du classement en Espace Boisé Classé (le présent cas par cas vaut également cas par cas préalable à la MECDU - suite à concertation avec le service urbanisme de la DDT), et contiendra aussi la Déclaration d'Intérêt Générale pour les interventions dans les parcelles privées. Selon les conditions de la nouvelle réforme de l'autorisation environnementale, une enquête publique unique sera par ailleurs menée, permettant de recueillir l'avis du public sur cet ensemble de procédures.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Les berges seront reprises sur un linéaire de près de 1100 mètres sur certains secteurs du lac d'Enghien-les-Bains. Volumes de terrassements en déblais : S3 (3250 m3) ; S4A(150 m3) ; S4C(250 m3) ; S6(200 m3) ; S7(500 m3) ; S8(600 m3). Une petite partie de ces terrassements pourra être réutilisée en remblai. Le reste de ces déblais sera trié, évacué et traité en filière spécialisée adaptée.	Secteurs : S1 : 36 ml ; S2 : 125 ml ; S3 : 210 ml ; S4A : 35 ml ; S4B : 95 ml ; S4C : 185 ml ; S5 : 75 ml ; S6 : 145 ml ; S7 : 70 ml ; S8 : 140 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 2 ° 1 7 ' 5 1 " E Lat. : 4 8 ° 5 8 ' 3 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 2 ° 1 7 ' 5 1 " E Lat. : 4 8 ° 5 8 ' 3 3 " N

Point de d'arrivée : Long. : 0 2 ° 1 7 ' 4 7 " E Lat. : 4 8 ° 5 8 ' 1 1 " N

Communes traversées :

Soisy-sous-Montmorency ; Saint-Gratien ; Enghien-les-Bains

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Soisy-sous-Montmorency (zone UB) ; PLU de Saint-Gratien (zones N et UG) ; PLU d'Enghien-les-Bains (zones UF, N et Na) ;

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Le site d'étude n'est pas concerné par une ZNIEFF de type 1 ou 2. Le site se situe à 2km au sud de la ZNIEFF de type 2 « Pointe aval de l'île Saint-Denis », à 3km au nord de « Forêt de Montmorency » et 7km au sud-est de celle du « Parc Départemental de la Courneuve ». Deux ZNIEFF de type 1 sont présentes à proximité du site : « Vallon de la Chasse » à 6km au nord et « Plan d'eau et friches du parc départementale de la Courneuve » à 8 km au sud-est.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le projet se situe en zone D de l'arrêté "Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Paris - Charles-de-Gaulle"
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☑	☐	La commune d'Enghien-les-Bains est couverte par le SPR, et les aménagements seront conformes aux exigences de ce règlement. On ajoutera que la conception est accompagnée par un paysagiste, afin de permettre une bonne intégration paysagère des aménagements dans leur environnement.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	Le site présente une zone humide avérée (classe A) par le SAGE CEVM au niveau du lac nord (ZH_239), une zone humide de classe A au niveau du lac Ouest (ZH_165) et deux zones humides de classe A sur le lac principal. Le lac nord, le lac ouest et le lac principal ne sont pas des zones humides (classe D). Le reste de la zone d'implantation envisagée se situe en partie en zone humide probable (classe B). La génèse du projet rétablira les ZH dans des fonctionnalités améliorées.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	La zone d'étude se situe dans une zone potentiellement sujette aux débordements de nappe, avec un niveau d'exposition moyen. La préfecture a classé la commune d'Enghien-les-Bains à risque pour les aléas et sous-aléas inondation dans le DDRM.
	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☑	☐	La présence de plomb en classe 3, au-delà des seuils en vigueur, a été relevée dans les revêtements dégradés des gardes-corps sur les lacs Ouest et Nord. Dans le cadre de l'opération de restauration des berges du lac, ces gardes-corps seront déposés puis évacués vers des filières adaptées à leur prise en charge considérant la pollution au plomb relevée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☑	☐	La zone d'étude comporte un site inscrit « Lac d'Enghien et ses abords » au niveau du lac principal. On notera qu'une réunion préalable a été réalisée avec les services de l'ABF courant septembre 2024.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Deux zones Natura 2000 de type ZPS sont présentes à 2.5km au sud et 7km au sud-est du site d'étude : « Pointe aval de l'île Saint Denis » et « Parc Départemental de la Courneuve » respectivement.
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Le projet comprend des déblais, et n'aggrave pas le risque inondation. Le volume de déblais engendré par le projet a été estimé et présenté dans la rubrique 4.5, et l'analyse de la qualité des sédiments a permis de déterminer les volumes à évacuer vers des sites de décharge appropriés (ISDI et ISDND). Une partie des déblais sera réutilisée pour retravailler la berge en remblais sur l'île aux cygnes (1500 m² et 900 m3 de remblais)
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Aucun remblai en lit majeur, et aucun remblai en lit mineur n'est prévu.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Toutes les précautions seront prises en phase de chantier pour permettre de limiter la consommation de celui-ci en eau, en énergie et en matériaux disponibles. Considérant la protection de la nappe souterraine thermale, l'avis d'un hydrogéologue agréé sera sollicité.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Il y a peu d'enjeu, à cause du fort niveau d'artificialisation des berges, des usages anthropiques, et de l'absence de frayère. Toutes les précautions seront prises en période de chantier pour assurer le respect des normes environnementales, et la non-contamination de l'environnement. Les cycles des espèces seront respectées par l'adaptation des périodes d'exécution des travaux à ceux-ci. A l'issu des travaux, les aménagements seront favorable à la biodiversité et des zones humides fonctionnelles seront reconstituées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet est suffisamment éloigné des sites Natura 2000 pour ne pas entrainer de nuisance sur les espèces et habitats. Par ailleurs, une évaluation des incidences spécifiques sera constituée dans le cadre du Dossier d'Autorisation Environnemental.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le seul risque technologique existant est lié à la pollution des sols du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substance polluantes, susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Il n'y a pas d'anciens sites industriels recensés dans l'emprise des travaux d'aménagement écologique du lac d'Enghien-les-Bains (source : georisques.gouv.fr)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	- Le risque associé à l'exposition au retrait-gonflement des argiles est considéré comme modéré, voire faible. Une étude géotechnique sera prochainement menée et permettra de concevoir les aménagements en conséquence de l'aléa. - Risque inondation : Le risque inondation par débordement de nappe est fort. Il n'y a pas de PPRi approuvé ou en cours d'élaboration sur les communes de Saint-Gratien, Soisy-sous-Montmorency ou Enghien-les-Bains.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Les seuls déplacements ou trafics supplémentaires générés par l'aménagement sont liés à la réalisation du chantier, et concernent donc le déplacement des engins de chantier. Ces déplacements seront très ponctuels dans le temps. Les déplacements n'entraineront pas de perturbation de la circulation considérant la mise en œuvre d'un plan de circulation en phase chantier et d'indications des travaux pour informer les riverains.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Les seuls bruits ou nuisances sonores générés par l'aménagement sont liés à la réalisation du chantier, et concernent donc l'utlisation des engins ou des outils de chantier. Ces bruits et nuisances sonores seront très ponctuels dans le temps, et faibles en intensité.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	L'utilisation d'engins mécaniques se fera uniquement sur les plages horaires diurnes, uniquement en semaine.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Les seules odeurs ou nuisances olfactives générées par l'aménagement sont liées à la réalisation du chantier, et concernent donc l'utlisation des engins ou des outils de chantier. Ces odeurs ou nuisances olfactives seront très ponctuelles dans le temps.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Les travaux ne prévoyant pas de terrassement ou d'ouvrage en profondeur, les vibrations seront limitées et possiblement ressenties aux abords immédiats lors de l'enlèvement des matériaux anthropiques constituant les berges actuelles.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	L'aménagement n'est pas concerné par les vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Les seules émissions dans l'air (GES) générées par l'aménagement sont liées à la réalisation du chantier, et concernent donc l'utlisation des engins ou des outils de chantier. Ces émissions dans l'air (GES) seront donc très ponctuelles dans le temps.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Les matériaux anthropiques constituant les berges seront évacués vers des installations de stockage adaptées à leur prise en charge, tout comme les déblais terreux excédentaires.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet répondra aux contraintes et aux obligations des réglements du SPR d'Enghien les Bains. Pour cela la maitrise d'œuvre est accompagnée par un paysagiste dont l'objectif est de rendre un aspect paysager qualitatif et harmonieux. Une consultation des ABF et de l'inspectrice des sites sera menée de façon à collecter leurs éventuelles recommandations complémentaires.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Le projet prévoit la recréation de cheminements piéton, la réorganisation de certains espaces publics et l'amélioration des conditions d'accès à des pontons de pêche. Le projet vise à perpétuer les activités (promenade, pêche, loisirs nautiques) tout en assurant la limitation de leurs incidences sur l'environnement On notera que les associations de pêches ont été conviées à des échanges pour entendre leurs besoins.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas d'autres projets en cours d'élaboration sur le périmètre d'étude qui a été porté à notre connaissance ou à celle du maitre d'ouvrage à la date de rédaction du présent cas par cas.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Toutes les questions d'incidence sur le milieu aquatique seront traités dans le dossier d'incidence sur le cours d'eau et sur les zones humides. Ni les frayères ni les zones d'alimentation de la faune piscicole ne seront impactées négativement par le projet, notamment en raison des actuelles conditions d'accueil qui sont très défavorables à cette faune (berges artificialisées, verticales, absence de plage ou de banquette de débordements, pollution des sédiments).
Tous les moyens seront mis en oeuvre pour éviter ou limiter les potentielles incidences sur l'environnement, par les périodes d'intervention retenue, les précautions de mises en oeuvre (aucune intrusion d'engin dans le fond du cours d'eau et mise en place de batardeaux), le faible niveau d'enjeu (faune/flore).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Une analyse des scénarios et des variantes a été réalisée de façon à retenir le projet de moindre impact d'un point de vue tant environnemental qu'humain sur différents secteurs. Trois objectifs sont recherchés à travers la réalisation de ce projet : obtenir des gains écologiques à la fois en terme de biodiversité et de fonctionnalités des milieux, valoriser le paysage autour du lac d'Enghien et améliorer la qualité de la ressource en eau.
Parmi les principales mesures d'évitement on peut citer l'évitement des arbres remarquables, avec une adaptation de la restauration de berge autour des zones à enjeux, l'évitement des principaux réseaux structurants en milieu urbains, l'évitement du risque d'endommagement de la nappe hydrominérale sulfureuse en adaptant la technique d'ancrage des radeaux végétalisés sans utiliser le fonçage de pieux. Des mesures de précaution seront mises en oeuvre concernant la faune et la flore du site dans la phase de réalisation des travaux du projet. Aucune intervention n'est à prévoir au sein des habitats sensibles et identifiés comme d'intérêt et à enjeu. Il sera opéré à du balisage, et les périodes sensibles aux cycles biologiques seront respectées. Une fois les aménagements réalisés, des orientations de gestion seront suivies permettant de maintenir le site en bon état. Les préconisations pour un entretien vertueux de l'aménagement seront données dans la phase de PRO (fauche tardive, contrôle de non-fermeture du milieu). Des suivis faune flores seront effectués pendant 5 ans à compter de la date de réception du chantier pour s'assurer du bon impact écologique du projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les berges sont artificielles en l'état, comme le montre le document de diagnostic des berges annexé. Les enjeux locaux connus sont assez faibles, au regard de l'actuelle qualité médiocre de l'eau, des sédiments et de l'écosystème. Les impacts potentiels des aménagements proposés sont l'amélioration des paramètres physico-chimiques de l'eau et de la biodiversité du milieu. Les interventions proposés dans le cadre du projet sont ponctuelles dans l'espace et le temps, et ne concernent que quelques secteurs du lac. Considérant les faibles enjeux écologiques, les mesures à mettre en oeuvre consistent en des mesures de précaution lors des phases de travaux. Les enjeux environnementaux seront traités à travers le dossier d'autorisation environnementale. Par ailleurs, le projet ayant une visée écologique, notamment par la restauration de berges en pentes douces et végétalisation par des espèces typiques, il aura par essence des incidences positives sur l'environnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Extrait du diagnostic des berges du lac	☑
2	Diagnostic hydromorphologique des berges du lac d'Enghien	☑
3	Diagnostic physico-chimique et biologique lié à la problématique cyano-bactérienne	☑
4	Notice d'Avant Projet sur les berges du lac d'Enghien-les-Bains.	☑
5	Diagnostic exposition au plomb (CREP) lac Ouest et lac Nord	☑

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom ENJALBERT

Prénom Jean - Pierre

Qualité du signataire Président du SIARE

A Sucy sous Montmorency

Fait le 12/12/2024

SYNDICAT INTÉGRÉ ★ ASSAINISSEMENT ET RIVIÈRE ★

Signature du (des) demandeur(s)

Président du SIARE
Jean-Pierre ENJALBERT

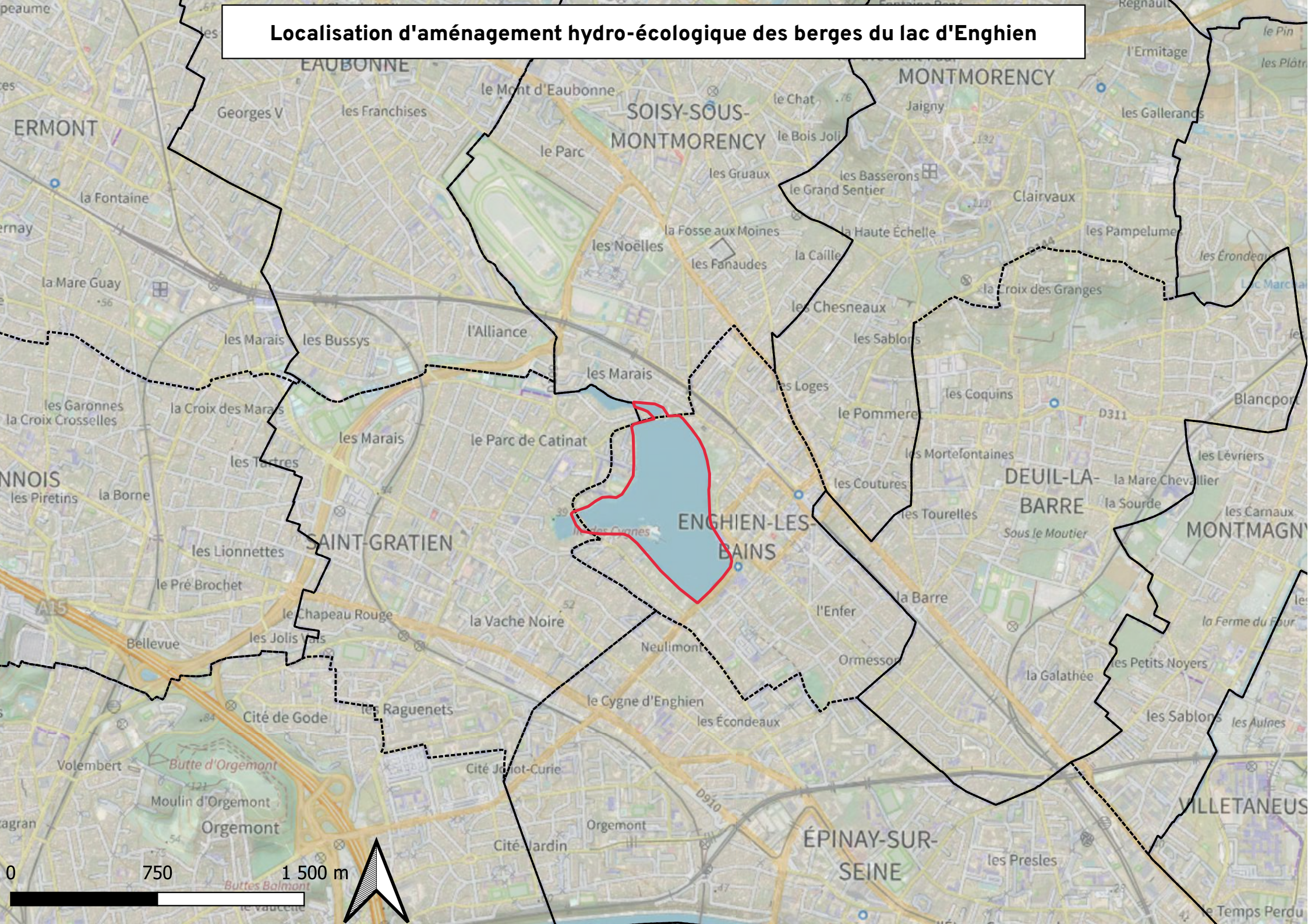
Localisation d'aménagement hydro-écologique des berges du lac d'Enghien
EAUBONNE
ERMONT
SOISY-SOUS-MONTMORENCY
MONTMORENCY
ENGHIEN-LES-BAINS
SAINT-GRATIEN
DEUIL-LA-BARRE
ÉPINAY-SUR-SEINE
VILLETANEUSE
le Mont d'Eaubonne
Georges V
les Franchises
le Parc
le Chat
Jaigny
les Gallerands
le Bois Joli
les Gruaux
les Basserons
le Grand Sentier
Clairvaux
la Fontaine
la Fosse aux Moines
les Pampelumes
les Noëlles
les Fanaudes
la Haute Échelle
la Mare Guay
la Croix des Granges
les Chesneaux
les Sablons
l'Alliance
les Marais
les Bussys
les Loges
les Coquins
Blancport
le Pommeret
les Garonnes
la Croix Crosselles
la Croix des Marais
le Parc de Catinat
les Mortefontaines
les Lévriers
les Coutures
la Mare Chevallier
la Sourde
les Tourelles
les Carnaux
Sous le Moutier
les Piretins
la Borne
les Lionnettes
le Pré Brochet
le Chapeau Rouge
la Vache Noire
l'Enfer
la Barre
Bellevue
les Jolis Bois
Neulimont
Ormesson
la Galathée
les Petits Noyers
la Ferme du Four
le Cygne d'Enghien
les Raguenets
Cité de Gode
les Écondeaux
les Sablons
les Aulnes
Volembert
Butte d'Orgemont
Moulin d'Orgemont
Orgemont
Cité Joliot-Curie
Cité Jardin
les Presles
le Temps Perdu
Buttes Balmont
D910
D311
A15
0
750
1 500 m

Petite Bapeaume
les Vignolles
le Clos de l'Olive
le Parc Mirabeau
les Dures Terres
Cité du Parc
le Pavé Saint-Paul
l'Ermitage
le Pin
les Plâtrie
EAUBONNE
MONTMORENCY
Espérances
le Mont d'Eaubonne
le Chat
Jaigny
les Gallerands
Georges V
les Franchises
SOISY-SOUS-
MONTMORENCY
le Bois Joli
ERMONT
le Parc
les Gruaux
les Basserons
le Grand Sentier
Clairvaux
la Fontaine
la Fosse aux Moines
la Haute Échelle
les Pampelumes
Cernay
les Noëlles
les Fanaudes
la Caille
D144
les Érondeaux
la Mare Guay
la Croix des Granges
Lac Marchais
les Chesneaux
les Sablons
l'Alliance
les Marais
les Bussys
D109
les Marais
les Loges
les Coquins
Blancport
les Garonnes
la Croix Crosselles
la Croix des Marais
le Pommeret
D311
les Marais
le Parc de Catinat
les Mortefontaines
les Lévriers
les Tartres
SANNOIS
les Coutures
DEUIL-LA-
BARRE
la Mare Chevallier
les Piretins
la Borne
ENGHIEN-LES-
BAINS
les Tourelles
la Sourde
les Carnaux
Île des Cygnes
Sous le Moutier
MONTMAGNY
SAINT-GRATIEN
les Lionnettes
le Pré Brochet
la Barre
l'Enfer
la Ferme du Four
le Chapeau Rouge
la Vache Noire
Neulimont
Ormesson
la Galathée
les Petits Noyers
Bellevue
les Jolis Vals
le Cygne d'Enghien
les Écondeaux
les Sablons
les Aulnes
Cité de Gode
les Raguenets
Volembert
Butte d'Orgemont
Cité Joliot-Curie
D910
Moulin d'Orgemont
Mazagran
Orgemont
Cité-Jardin
ÉPINAY-SUR-
SEINE
les Presles
VILLETANEUS
Buttes Balmont
le Vaucelle
le Temps Perdu
l'Étang Coquenard
Pâtis d'Hautefeuille
Île Saint-Denis
les Béatus
les Mobiles
Blumenthal
D311C2
Échelle 1 : 25 000
0
500 m

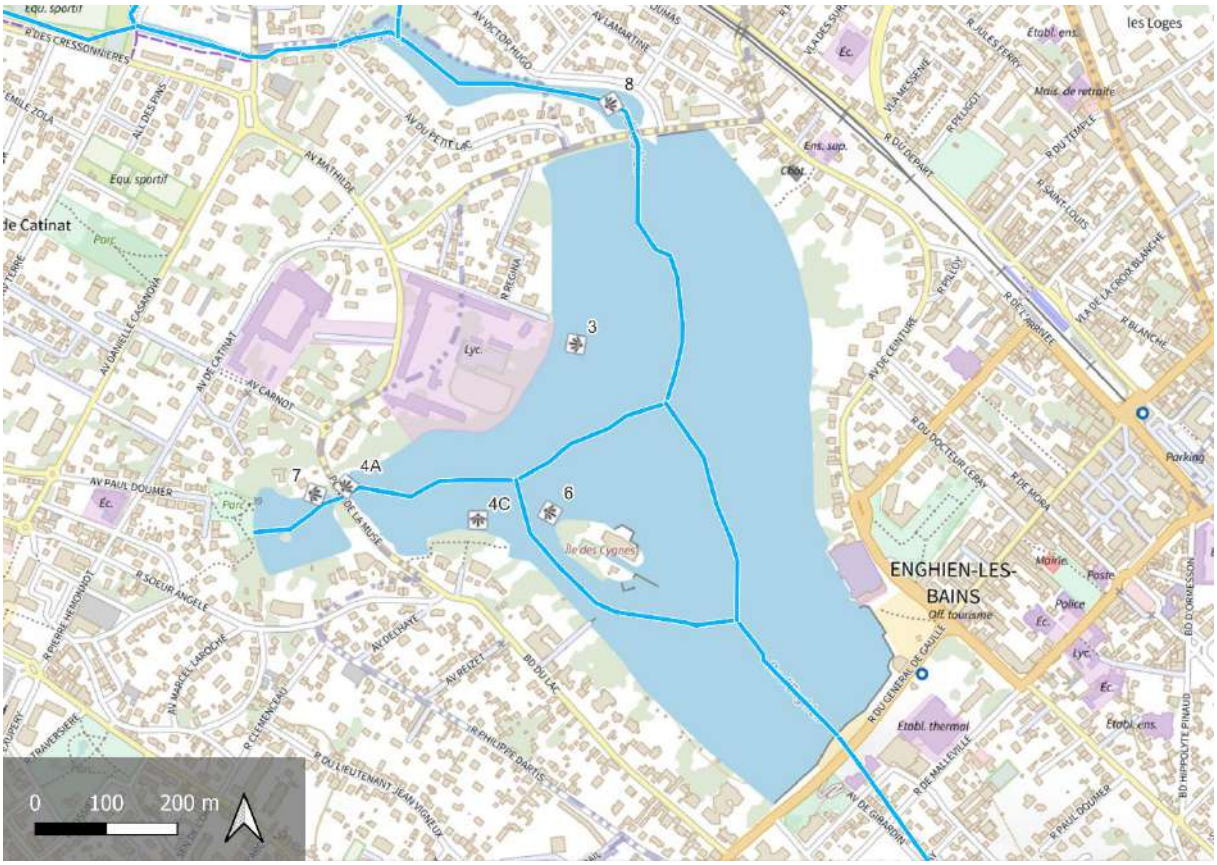

Secteur 3	Secteur 4A
Secteur 4C	Secteur 6
Secteur 6	Secteur 7

Secteur 8	

Zonage Natura 2000 à proximité du site d'étude

Affaire n°
Date d'édition de la carte : 18/06/2024
Par : Flavie CORDIER
SCR : RGF93 v1 / Lambert-93
EPSG:2154

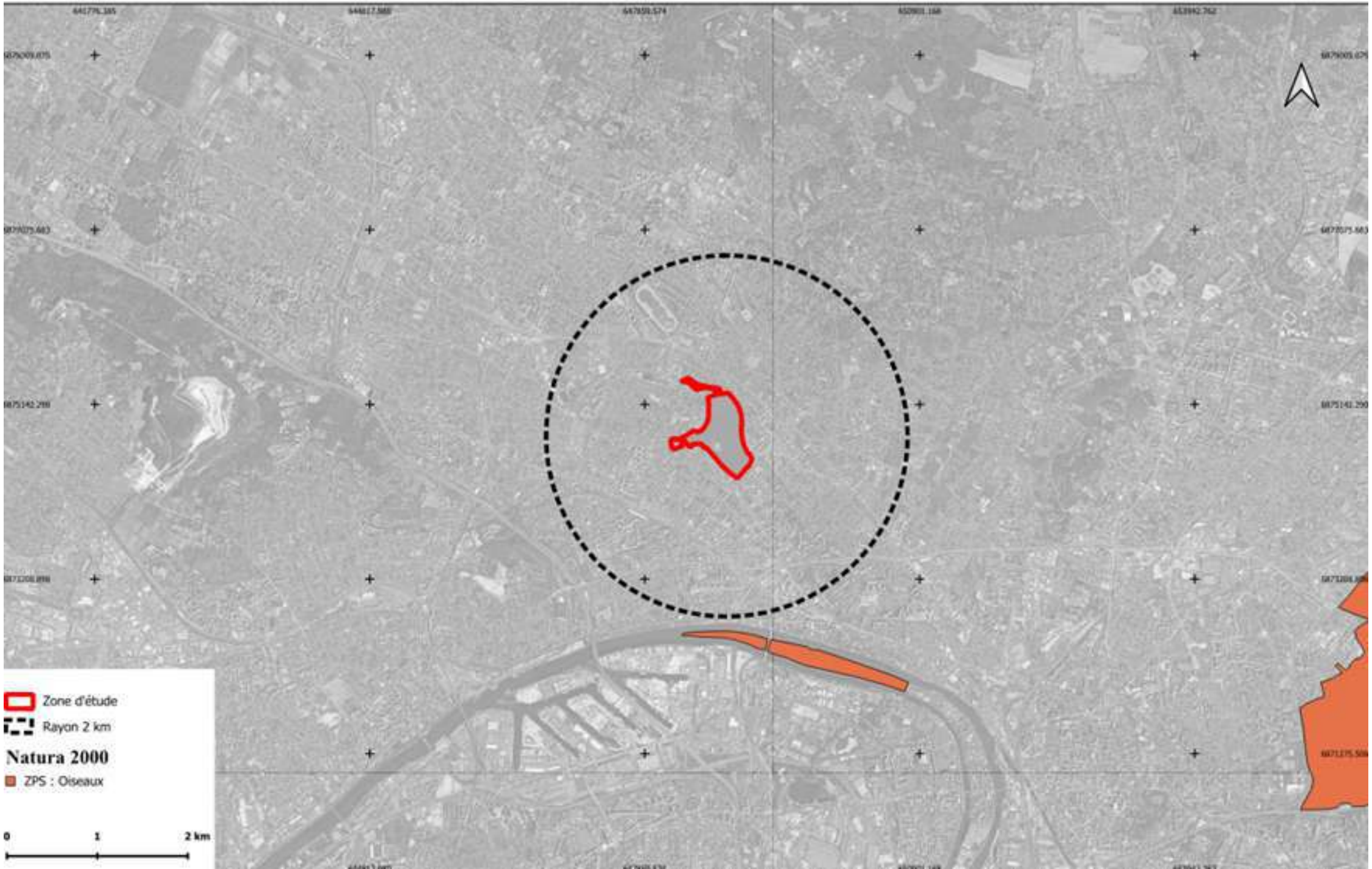

Légende

Radeau d'Hélophytes

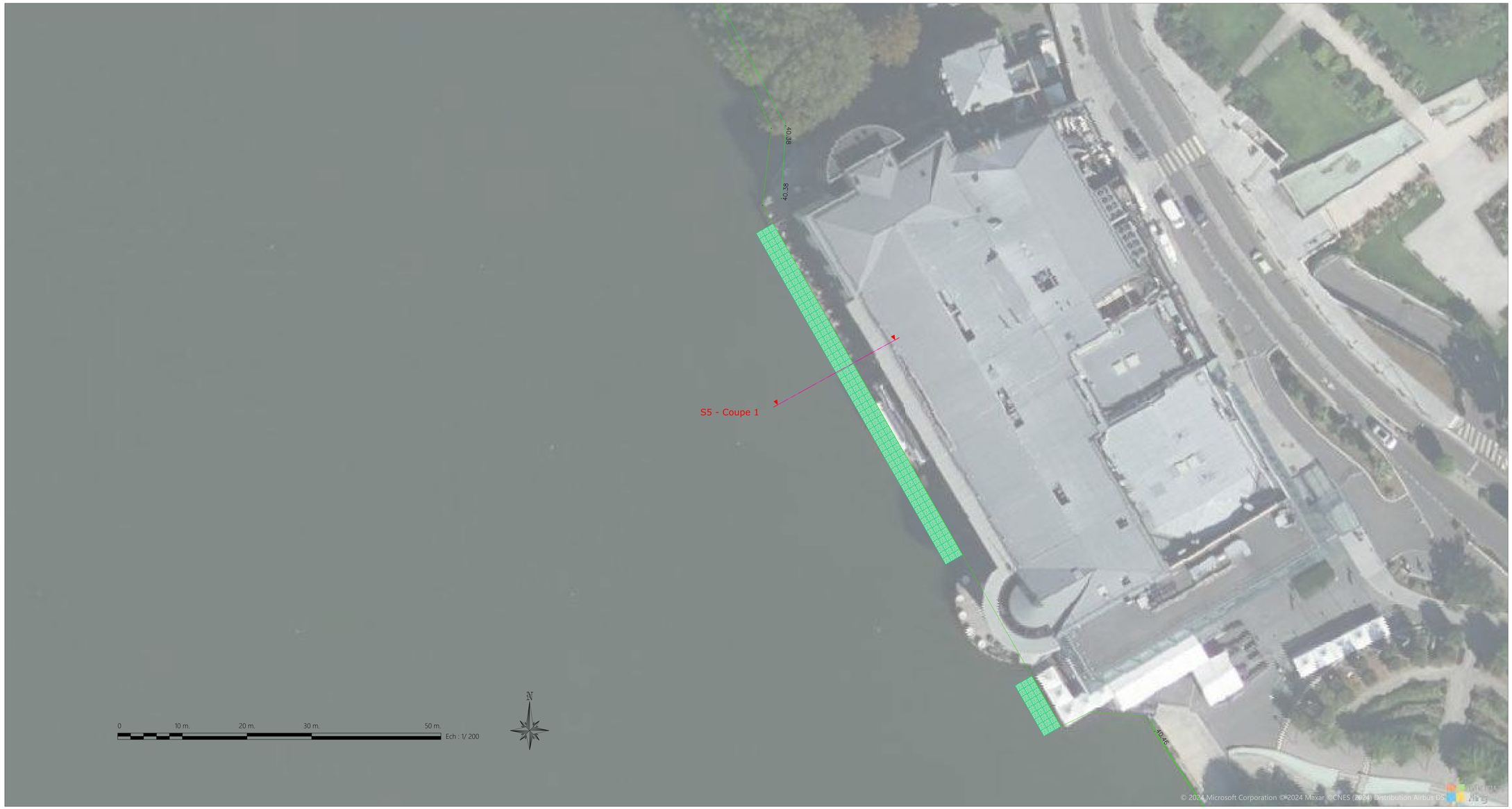

Commune d'ENGHIEN-LES-BAINS (95)

LAC D'ENGHIEN-LES-BAINS
SECTEUR N°5 - CASINO

Aménagement écologique des berges
du lac d'Enghien-les-Bains

801 | PLAN DE L'AMENAGEMENT | AVP

Juillet 2024

version A

INGETEC
Tél: 02.35.07.94.20
Fax:02.35.07.94.29
Site: www.ingetec.fr

Projeteur	NICOLAS LAGWA
Chef de projet	PBO
Resp. d'affaire	ALI

siare
1 Rue de l'Egalité
95230 Soisy-sous-Montmorency
Tél: 01.30.10.60.70
Site: www.siare95.fr

Fichier et référence
Fichier: 13641-2_SIARE_Lac D'Enghien_AVP_Ind B.dwg\lf: Secteur N°5_Plan De L'aménagement
D:\Dossiers\2023-004 - INGETEC - Divers Affaires\AU_13641-2_Lacs Enghien\Rendu

Ind	Date	Modification
A	26 11 2024	1ERE Edition

Imprimé le 26 novembre 2024 1/200e

Légende

- Ensemencement prairie humide
- Création de talus
- Enrochements de protection

Commune de SAINT GRATIEN (95)

LAC D'ENGHIEN-LES-BAINS
SECTEUR N°6
ÎLE AUX CYGNES

Aménagement écologique des berges
du lac d'Enghien-les-Bains

601	PLAN DE L'AMENAGEMENT	AVP Juillet 2024

version A

INGETEC
Tél: 02.35.07.94.20
Fax:02.35.07.94.29
Site: www.ingetec.fr

Projeteur	NICOLAS LAGHNA
Chef de projet	PBO
Resp. d'affaire	ALI

siare
1 Rue de l'Egalité
95230 Soisy-sous-Montmorency
Tél: 01.30.10.60.70
Site: www.siare95.fr

Fichier et référence

Fichier: 13641-2_SIARE_Lac D'Enghien_AVP.dwg ***Réf: Secteur N°6_Plan De L'aménagement***

D:\Dossiers\2023-004 - INGETEC - Divers Affaires\AU_13641-2_Lacs Enghien\Rendu

Ind	*Date*	*Modification*
A	10.07.2024	1ERE Edition

Imprimé le 10 juillet 2024 1/200e

Légende

- Géométrie
- Bordurette P1
- Ensemencement prairie humide
- Création de talus
- Création de ponton flottant
- Enrochements de protection
- Allée en stabilisé

Commune de SAINT GRATIEN (95)

LAC D'ENGHIEN-LES-BAINS
SECTEUR N°7 : LAC OUEST

Aménagement écologique des berges
du lac d'Enghien-les-Bains

301	PLAN DE L'AMENAGEMENT	AVP Mai 2024

version A

INGETEC
Tél: 02.35.07.94.20
Fax:02.35.07.94.29
Site: www.ingetec.fr

Projeteur	NICOLAS LAGWA
Chef de projet	PBO
Resp. d'affaire	ALI

siare
1 Rue de l'Egalité
95230 Soisy-sous-Montmorency
Tél: 01.30.10.60.70
Site: www.siare95.fr

Fichier et référence
Fichier: 13641-2_SIARE_Lac D'Enghien_AVP.dwg ***Réf: Secteur N°7_Plan De L'aménagement***
D:\Dossiers\2023-004 - INGETEC - Divers Affaires\AU_13641-2_Lacs Enghien\Rendu

Ind	*Date*	*Modification*
A	06.06.2024	1ERE Edition

Imprimé le 13 juin 2024 1/200e

Trottoir
Terrasse végétale
Pelouse conservée
Mobilier (ponton et bancs)
Garde-corps
N
0
10 m
20 m
30 m
50 m
1/200

Terrasse végétale
Pelouse conservée ou élargie
Mobilier (pontons et bancs)
Garde-corps
N
0
10 m
20 m
30 m
50 m
1 cm : 1/ 200

Terrasse végétale
Pelouse conservée ou élargie
Mobilier (pontons et bancs)
Garde-corps
N
0
10 m
20 m
30 m
50 m
Echelle : 1/200

Légende

- Ensemencement prairie humide
- Enrochements de protection

Commune d'ENGHIEN-LES-BAINS (95)

LAC D'ENGHIEN-LES-BAINS
SECTEUR N°1
VILLA DU LAC

Aménagement écologique des berges
du lac d'Enghien-les-Bains

901	PLAN DE L'AMENAGEMENT	AVP Juin 2024

version ***A***

INGETEC
Tél: 02.35.07.94.20
Fax:02.35.07.94.29
Site: www.ingetec.fr

Projeteur	NICOLAS LAGWA
Chef de projet	PBD
Resp. d'affaire	CSO

siare
1 Rue de l'Egalité
95230 Soisy-sous-Montmorency
Tél: 01.30.10.60.70
Site: www.siare95.fr

Fichier et référence
Fichier: 13641-2_SIARE_Lac D'Enghien_AVP_Ind B.dwg Réf: Secteur N°1_Plan De L'aménagement
D:\Dossiers\2023-004 - INGETEC - Divers Affaires\ALI_13641-2_Lacs Enghien\Rendu

Ind	Date	Modification
A	26 11 2024	1ERE Edition

Imprimé le 26 novembre 2024 1/200e

Légende

- Ensemencement prairie humide
- Création de talus
- Enrochements de protection
- Radeau d'Hélophytes

Commune d'ENGHIEN-LES-BAINS (95)

LAC D'ENGHIEN-LES-BAINS
SECTEUR N°4 A : JARDIN PUBLIC

Aménagement écologique des berges
du lac d'Enghien-les-Bains

201	PLAN DE L'AMENAGEMENT	AVP
		Mai 2024

version A

INGETEC
Tél: 02.35.07.94.20
Fax:02.35.07.94.29
Site: www.ingetec.fr

Projeteur	NICOLAS LAGHNA
Chef de projet	PBO
Resp. d'affaire	ALI

siare
1 Rue de l'Egalité
95230 Soisy-sous-Montmorency
Tél: 01.30.10.60.70
Site: www.siare95.fr

Fichier et référence
Fichier: 13641-2_SIARE_Lac D'Enghien_AVP.dwg Réf: Secteur N°4A_Plan De L'aménagement
D:\Dossiers\2023-004 - INGETEC - Divers Affaires\AU_13641-2_Lacs Enghien\Rendu

Ind	*Date*	*Modification*
A	06.06.2024	1ERE Edition

Imprimé le 13 juin 2024

1/100e

Légende

Radeau d'Hélophytes

Commune d'ENGHIEN-LES-BAINS (95)

LAC D'ENGHIEN-LES-BAINS
SECTEUR N°4 B : PONT DE LA MUSE

Aménagement écologique des berges
du lac d'Enghien-les-Bains

701	PLAN DE L'AMENAGEMENT	AVP Juillet 2024

version A

INGETEC
Tél: 02.35.07.94.20
Fax:02.35.07.94.29
Site: www.ingetec.fr

Projeteur	NICOLAS LAGWA
Chef de projet	PBO
Resp. d'affaire	ALI

siare
1 Rue de l'Egalité
95230 Soisy-sous-Montmorency
Tél: 01.30.10.60.70
Site: www.siare95.fr

Fichier et référence
Fichier: 13641-2_SIARE_Lac D'Enghien_AVP.dwg Réf: Secteur N°4B_Plan De L'aménagement
D:\Dossiers\2023-004 - INGETEC - Divers Affaires\AU_13641-2_Lacs Enghien\Rendu

Ind	Date	Modification
A	12.07.2024	1ERE Edition

Imprimé le 12 juillet 2024 1/200e

Légende

(green band)	Ensemencement prairie humide
(talus symbol)	Création de talus
(rock symbol)	Enrochements de protection
(orange hatched band)	Création de ponton

Commune de SAINT GRATIEN (95)

LAC D'ENGHIEN-LES-BAINS
SECTEUR N°4 C
PRESQU'ÎLE AUX FLEURS

Aménagement écologique des berges du lac d'Enghien-les-Bains

501	PLAN DE L'AMENAGEMENT	AVP Juillet 2024

version ***A***

INGETEC
Tél: 02.35.07.94.20
Fax:02.35.07.94.29
Site: www.ingetec.fr

Projeteur	NICOLAS LAGWA
Chef de projet	PBD
Resp. d'affaire	ALI

siare
Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains
1 Rue de l'Egalité
95230 Soisy-sous-Montmorency
Tél: 01.30.10.60.70
Site: www.siare95.fr

Fichier et référence
Fichier: 13641-2_SIARE_Lac D'Enghien_AVP.dwg *Réf: Secteur N°4C_Plan De L'aménagement*
D:\Dossiers\2023-004 - INGETEC - Divers Affaires\ALI_13641-2_Lacs Enghien\Rendu

Ind	Date	Modification
A	10 07 2024	1ERE Edition

Imprimé le 11 juillet 2024 1/200e